



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 2026-12 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU PRÉFET DE LA MRC DU GRANIT

Aux citoyens des municipalités de la Municipalité régionale de comté du Granit

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, Sonia Cloutier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, que le RÈGLEMENT NO 2026-12 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU PRÉFET DE LA MRC DU GRANIT a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil des maires de la MRC du Granit du 15 avril 2026 et qu'il est par conséquent, entré en vigueur.

Il est possible, pour quiconque le désire, de prendre connaissance de ce règlement en consultant le [site Internet de la MRC](#), en se rendant au bureau de la MRC du Granit ou en vous rendant au bureau de votre municipalité aux heures normales d'ouverture.

Donné à Lac-Mégantic, ce 16 avril 2026.

Sonia Cloutier
Directrice générale
Greffière-trésorière